

Un des principaux acteurs de la guerre du cochon, Roméo Bouchard veut développer une « agriculture paysanne » pour contrecarrer les effets de la mondialisation. Ses idées sont largement inspirées de celles du « paysan » français José Bové, président de la Confédération paysanne. Ce syndicat a grugé 30 % des membres de la FNSEA, l'équivalent français de l'UPA. La France compte 680 000 producteurs agricoles qui peuvent cotiser au syndicat de leur choix.

Roméo
Bouchard

Le provocateur

PHOTOS : NICOLAS MESLY

Le Coopérateur agricole s'est rendu à Saint-Germain de Kamouraska, fief d'une bête médiatique et berceau de l'Union paysanne. Voici comment une guerre de clocher entourant la construction d'une porcherie s'est transformée en un houleux débat de société.

Par Nicolas Mesly*

« Y'est contre les porcheries pis y'a une tête de cochon », dit Robert Soucy. L'éleveur de 600 bœufs de boucherie, assis à la table de sa cuisine, vide son sac. Le 22 avril 2001, M. Soucy a été condamné à 300 \$ d'amende et deux ans de probation pour voie de fait sur Roméo Bouchard lors d'une réunion du conseil municipal. « C'est pas trop cher payé pour le soulagement que ça m'a procuré », ajoute-t-il.

Bien qu'enterées sous près de deux mètres de neige, les tensions sont encore vives dans ce petit village de 265 habitants. La construction en juillet 2001 d'une porcherie de 2 400 porcs à l'engrais sur lisier liquide a divisé le village en deux clans : les « pros » et les « antis » porcherie.

Fou pour les uns, gourou pour les autres, Roméo Bouchard dira lors de notre entretien : « C'est ce conflit qui m'a mis sur la map ». Il ajoute, avec une étincelle de malice dans ses yeux bleus : « Dans un certain sens, les promoteurs du projet sont responsables de la naissance de l'Union paysanne ».

L'entrevue donnée au *Coopérateur* se déroule dans La Maison du Rendez-vous, un gîte touristique et siège d'une dizaine de regroupements dont le Comité des citoyens, Sauver les campagnes, Théâtre des Prés, Symposium de peinture, etc.

Située en face de l'église, de l'autre côté de

la rue principale, la Maison du Rendez-vous occupe un endroit stratégique en plein cœur du village. Il n'y a qu'à pointer le nez à la fenêtre pour voir qui va communier, qui entre ou sort de la salle municipale ou qui va déposer ou retirer de l'argent à la Caisse populaire. C'est le quartier général de Roméo Bouchard.

Les locaux de l'Union paysanne occupent deux pièces au rez-de-chaussée : un bureau, un ordi, plusieurs tables encombrées de pape-rasse. Des reproductions de jolis paysages décorent les murs. On y retrouve aussi épinglés, des coupures de journaux, une photo de José Bové et un portrait noir et blanc composé par ordinateur d'Oussama bin Laden.

Roméo Bouchard, lui, se bat depuis 25 ans pour faire reconnaître son statut de « petit producteur biologique autosuffisant » auprès de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) qu'il qualifie de « mafia ».

« Il fallait politiser le débat de la porcherie, en faire un problème national », enchaîne celui qui estime avoir joué un rôle majeur dans l'instauration d'un moratoire de 18 mois, en juin 2002, puis des audiences du BAPE sur la production durable porcine décrétés par l'ex-ministre de l'Environnement, André Boisclair.

Roméo Bouchard ne vole pas sa réputation de fin renard au village. Voici comment il s'y est pris.

« Il fallait politiser le débat de la porcherie, en faire un problème national. »

AUTOPSIE D'UN CONFLIT

Lorsque Bernard Roy, sociologue de formation, pose ses pénates à Saint-Germain en 1994, il est plein de bonnes intentions et désire s'intégrer rapidement dans la petite communauté dont le tissu social est tricoté serré. Élu conseiller en 1997, il fera ses dures classes en politique municipale, grâce à une porcherie!

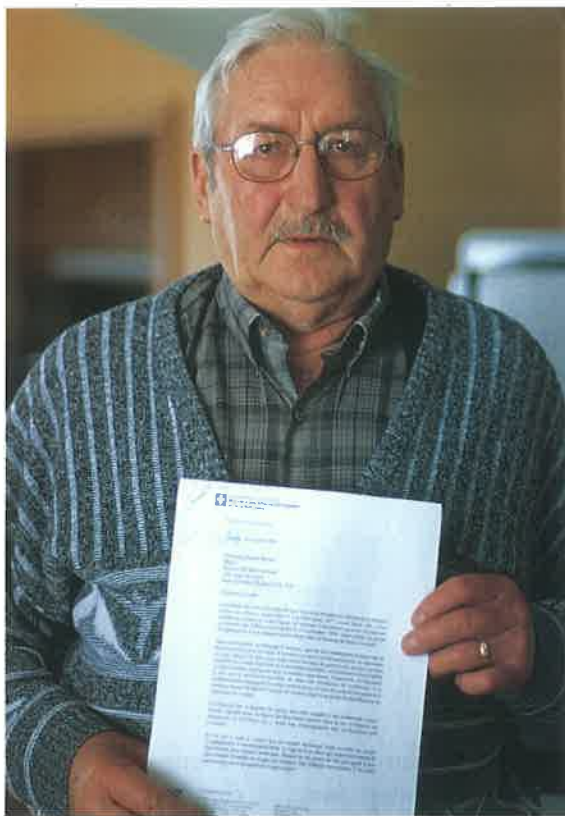
Pour Bernard Roy tout le conflit s'est joué en un mois, à l'automne 1998. Le 8 septembre, il apprend que deux producteurs demandent l'appui de la municipalité pour obtenir « une autorisation de lotissement et d'aliénation » d'une parcelle de terre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Cette demande est la première d'une série de feux verts pour permettre aux producteurs de bâtir leur porcherie.

Minoritaire au sein d'un conseil composé d'agriculteurs, un peu méfiant, Bernard Roy ne partage pas ses inquiétudes avec ses pairs. Mais, sachant le sujet explosif dans deux municipalités voisines, Sainte-Luce et Rivière-Ouelle, il décide de convoquer une assemblée spéciale pour informer tout le village.

Il traverse aussi la rue pour aller demander conseil à nul autre que... Roméo Bouchard, réputé contestataire. Ce dernier accueille le jeune conseiller comme un don du ciel. Et il hurle au complot : « On comprend pourquoi le maire a jamais voulu réglementer les porcheries. Y voulait garder la place pour son garçon! »

UNE BOMBE À RETARDEMENT

Roméo Bouchard oppose un



L'ex-maire de Saint-Germain de Kamouraska, Benoît Bérubé avec la réponse du ministère des Affaires municipales qui blanchit son administration des accusations de conflit d'intérêts portées par le Comité des citoyens dans le dossier de la porcherie. Quatre ans après l'enquête, Roméo Bouchard continue de parler de « fraude démocratique ».



Arthur Bouchard (pas de relation avec Roméo), président du Comité des citoyens, a été un très vif opposant au projet. Sa maison, construite avant l'érection de la « mégaporcherie », est située en biais dans le même rang. Un panneau de vente privée y est placardé depuis. Il estime qu'à cause de la porcherie, il perdra 50 000 \$ le jour où il vendra sa propriété.

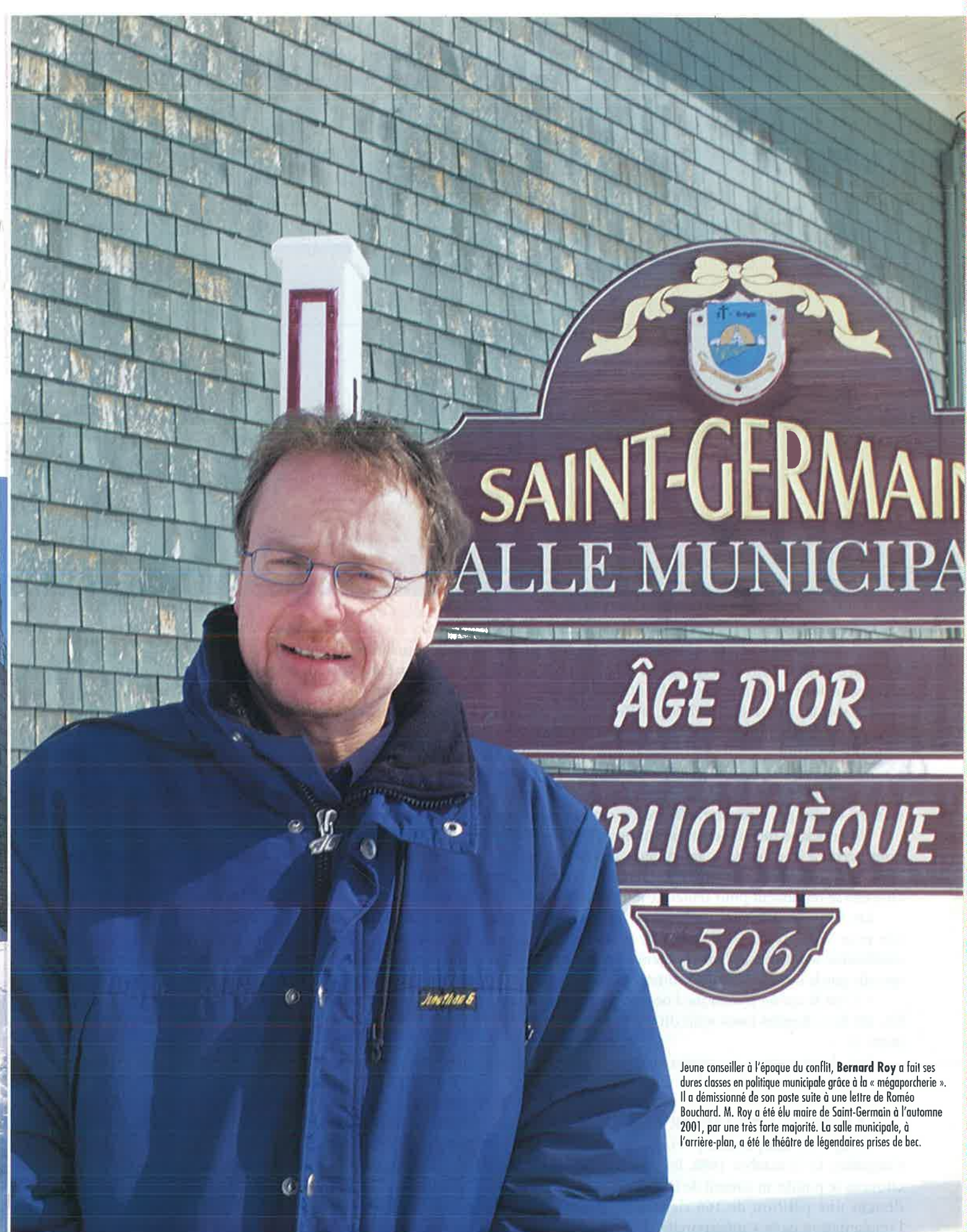
non catégorique à toute forme d'implantation de porcheries. Il est déjà monté aux barricades en 1994 lorsque l'intégrateur Du Breton, qui possédait l'abattoir de Notre-Dame-du-Lac, avait laissé planer la rumeur d'installer une porcherie à Saint-Germain.

Suite à cette rumeur, l'administration municipale n'a jamais statué sur un règlement d'installation de porcheries sur son territoire « pour ne pas limiter la production agricole ». Un vide bureaucratique qui, avec la venue d'un projet concret, équivaut à une bombe à retardement.

L'un des producteurs impliqué dans la construction de la porcherie est le fils du maire. L'autre producteur est conseiller. Et celui qui vend le lopin de terre est également conseiller. Pour couronner le tout, la secrétaire municipale est la fille du maire. « Ça regardait bien mal », concède le maire de l'époque, Benoît Bérubé.

Le 19 septembre 1998, onze jours après avoir appris le projet des producteurs au conseil, Bernard Roy préside l'assemblée d'information qu'il a convoquée. Les deux producteurs ainsi que les représentants de leur coopérative, Groupe Dynaco, sont présents devant une salle comble. Pour les uns le lisier a une odeur d'argent, pour les autres ça pue l'enfer!

De plus, le site choisi pour l'édification de la porcherie porte à controverse. Le lopin de terre surplombe le village de Saint-Germain, ce qui pour certains défigure le paysage. Mais, en plus des odeurs, les habitants craignent que les épandages affectent la qualité de l'eau de



Jeune conseiller à l'époque du conflit, **Bernard Roy** a fait ses dures classes en politique municipale grâce à la « mégaparcherie ». Il a démissionné de son poste suite à une lettre de Roméo Bouchard. M. Roy a été élu maire de Saint-Germain à l'automne 2001, par une très forte majorité. La salle municipale, à l'arrière-plan, a été le théâtre de légendaires prises de bec.



l'aqueduc municipal et des puits artésiens. Ils doivent parfois faire bouillir leur eau en raison de présence de coliformes, surtout au printemps et à l'automne.

Ce soir là, Bernard Roy fonde le Comité des citoyens, « pour créer un rapport de force ». Arthur Bouchard (aucune relation avec Roméo) en assure la présidence. Pour M. Bouchard, frais retraité, il est impensable qu'une porcherie voisine la toute nouvelle maison de ses rêves. « On ne voulait pas d'une autre Beauce! », dit-il en entrevue.

Un conclave formé de six personnes, deux conseillers dont Bernard Roy, les deux agriculteurs concernés, et deux représentants dont Arthur Bouchard du Comité des citoyens se réunissent pour tenter de juguler la crise.

Les deux producteurs sont prêts à rechercher un autre site pour leur projet. Ils demandent toutefois à ce qu'on rembourse leurs frais, plans d'ingénierie, etc. Mais on ne spécifie pas le montant du dédommagement.

« C'est là qu'on a manqué l'occasion de régler le conflit, dit Roy. Roméo nous avait dit que c'était pas à nous à payer ça. »

Les deux camps se reverront, sans avoir conclu d'accord, la soirée fatidique du 5 octobre.

LE POINT DE NON-RETOUR

Coups de téléphone, porte-à-porte, la résistance s'organise. Le 5 octobre 1998, le président du Comité des citoyens se pointe au conseil de la salle municipale en brandissant une pétition de 166 signatures afin d'empêcher l'implantation de la « mégaporcherie ». Soixante pour cent

de la population dit : NON!

Ce même soir, Bernard Roy propose au conseil d'adopter un règlement municipal sur l'implantation de porcheries... incluant l'élevage sur litière. Selon les informations glanées à la course dans les deux municipalités voisines, ce type d'élevage est un moyen d'acheter la paix sociale. Il en limite la taille.

Les deux producteurs se rebiffent. S'ils avaient pu un instant consentir à trouver un autre site pour leur projet, il n'est cependant pas question d'élever 2 400 porcs sur litière. « Avez-vous pensé à la structure d'entreposage, à la manipulation du fumier? Le nombre d'arbres que ça va prendre pour les copeaux? », dit Maurice Laplante, l'un des deux éleveurs concernés et conseiller à l'époque.

Soumis à l'implacable loi du marché, l'éleveur a visité quelques élevages de porcs sur litière dans la région. En plus de s'exposer aux aléas du prix des copeaux, l'aspect santé des animaux l'inquiète : « Les bêtes vivent dans une humidité constante et sont plus sujettes aux maladies ».

Mais le débat sur le type de porcherie a déjà quitté le champ d'expertise agronomique. Il se joue maintenant sur l'émotivité et la controverse. Ce que le théologien Roméo Bouchard cultive en expert. Lors de notre entrevue, l'expert n'hésite d'ailleurs pas à comparer la dangerosité du lisier à celle de « déchets nucléaires ».

Une signature de la secrétaire municipale sur un petit document d'apparence anodine campera les positions des « pros » et des « antis » porcherie, sans aucune réconciliation possible.



*C'est la première fois dans son histoire que
la société québécoise mord la main qui la nourrit.*



Maurice Laplante et Marc-André Bérubé, les deux propriétaires de la controversée porcherie. À cause du prix élevé du quota, les deux producteurs laitiers se sont lancés en partie dans l'élevage porcin pour assurer leur relèvement. Pour eux, le lisier permet surtout des économies d'engrais chimique de 10 000 \$ par année. « Pour que la campagne sente bon, disent-ils, il faut parfois que ça sente mauvais. »

UNE SECRÉTAIRE MUNICIPALE PIÉGÉE

Lorsque Hélène Bernier reçoit une demande de certificat de conformité pour un projet porcin le 8 septembre 1998, elle redouble de précautions. Son frère est l'un des deux promoteurs du projet. Et le maire est son père. En qualité de secrétaire-trésorière, sa signature sur ce document donnerait un autre feu vert de la municipalité au projet.

Hélène Bernier se renseigne auprès de l'aménagiste de la MRC et du ministère des Affaires municipales qui la réfèrent aussi aux municipalités de Sainte-Luce et de Rivière-Ouelle. Au lieu de calculer la distance séparatrice entre la porcherie et le périmètre urbain à l'aveuglette, à l'aide d'une règle et d'une carte, elle exige des promoteurs que cette distance soit calculée par un ingénieur sur un devis officiel.

Les promoteurs se pointent à son bureau quelques heures avant la soirée du conseil le 5 octobre 1998. Ils lui fournissent le renseignement. Tout est légal.



En donnant un des feux verts au projet de porcherie, la secrétaire-trésorière **Hélène Bernier** s'est attirée les foudres de Roméo Bouchard et du clan anti-porcherie. « C'a été l'époque la plus dure de ma vie », dit celle qui était encainte de la petite Lourie au plus fort du conflit.

Et elle signe le fameux certificat de conformité.

Hélène Bernier est loin de se douter que, pour avoir posé ce geste, elle sera le détonateur de toute la campagne de Roméo Bouchard. L'ancien prêtre la bannira comme une lépreuse.

POURSUIVRE OU NE PAS POURSUIVRE?

Après la soirée du 5 octobre 1998, Bernard Roy continue à travailler d'arrache-pied pour pondre son règlement sur litière, seul, car il n'aura aucune aide de la MRC de Kamouraska. La MRC, qui compte 17 municipalités, est en effet responsable de légiférer le développement des activités agricoles sur son territoire. Mais elle retire son responsable du dossier « parce qu'elle jugeait que c'était une bombe ».

Pour Bernard Roy, toute la question réside à savoir si son règlement sur litière obligera les deux producteurs à s'y plier une fois adopté. Mais il apprend un mois plus tard, en téléphonant à Hélène Bernier, qu'elle a signé le certificat de conformité de la municipalité.

« Hélène Bernier était piégée. Si elle ne signait pas ce certificat, elle s'exposait à des poursuites des promoteurs. Si elle le signait, elle pouvait aussi faire l'objet d'une poursuite des opposants. »

Roy consulte un avocat spécialisé en droit municipal pour savoir si ce certificat peut être annulé. Les chances de gagner un procès sur la base « d'un possible conflit d'intérêt » de la secrétaire municipale sont quasi nulles.

L'homme de loi refuse de prendre la cause parce qu'elle est absurde : « la municipalité se trouverait à poursuivre sa propre secrétaire-trésorière pour avoir appliqué les règlements en vigueur ». L'avocat doute qu'un futur règlement sur litière puisse être rétroactif. De telles démarches coûteraient au bas mot 20 000 \$. Une somme que l'avocat considère jetée à l'eau.

Mais le légiste n'exclut pas qu'un autre parti, s'il le juge opportun, intente des poursuites. Cet autre parti sera composé de Roméo Bouchard et du Comité des citoyens.

JEAN SANS-TERRE

Bernard Roy est déchiré. D'une part, il subit la pression du Comité des citoyens qu'il a fondé et qui est viscéralement opposé au projet de porcherie. De l'autre, il est conseiller municipal avec tous les devoirs que cela implique envers l'ensemble de la population.

Lorsqu'il apprend en juin 1999 que Roméo Bouchard et le Comité des citoyens intentent des poursuites judiciaires pour faire annuler le certificat de conformité, il choisit son camp : il délaisse le Comité des citoyens. Il sait que du point de vue juridique, la bataille a peu de chance d'être gagnée. Et il sait aussi qu'elle peut mener à la ruine financière de la municipalité.

Le 1er août 1999, Roméo Bouchard écrit à Bernard Roy l'enjoignant de démissionner du Conseil pour ne plus qu'il y ait quorum. En l'absence de quorum, le Conseil ne peut plus délivrer un autre feu vert de la municipalité, le

permis de construction de la porcherie.

Dans cette lettre, Roméo Bouchard invoque les raisons suivantes : « ...Il faudrait être aveugle pour croire que la porcherie n'affectera pas la venue de nouveaux résidents, l'apparition de nouveaux projets, le flot de milliers de visiteurs au Symposium, de centaines de visiteurs qui découvrent le Centre nature... »

Roy envoie une copie de cette lettre aux soins de la municipalité, pour montrer au maire le chantage qu'il subit. Le maire, ne sachant d'où provient cette missive personnelle, décide de la lire en pleine assemblée. Roméo Bouchard tente de lui arracher des mains.

« J'suis venu à bout de la garder. Y s'est mis à crier dans la salle. J'ai ajourné la séance. Pis le lendemain j'ai été obligé d'avoir la police! », se rappelle l'ex-maire Benoît Bérubé, encore sous le choc, comme si la scène avait eu lieu la veille.

Suite à ces événements, Bernard Roy démissionnera. Il n'aura pas le choix. Dans le clan de Roméo Bouchard et du Comité des citoyens, il est considéré comme un traître, car il adhère au principe de « la plus petite des ententes vaut mieux que le plus grand des procès ».

Du côté de la municipalité, le maire Benoît Bérubé se demande encore pourquoi diable le jeune conseiller s'est jeté dans les pattes de Roméo Bouchard : « Un gars au potentiel incroyable, éduqué, la parole facile en bouche... », mais qui n'a pas son pareil pour semer la zizanie.

« Je me retrouvais comme un apatride, un Jean Sans-Terre », dit Bernard Roy. Quant à Roméo Bouchard et le Comité des citoyens, ils poursuivront leur vendetta.

LA GUÉRILLA JURIDIQUE DE ROMÉO

« Hélène Bernier a approuvé le projet de son frère en cachette, deux heures avant la motion sur le projet d'élevage sur litière. On a les preuves! », lance Roméo Bouchard en frappant la table du plat de la main.

En juin 1999, convaincu d'un complot ourdi, le Comité des citoyens poursuit la municipalité pour faire annuler l'attestation de conformité signée par « la fille du maire ». Le Comité fait aussi déclencher la tenue d'une enquête des Affaires municipales sur « l'administration Bérubé » qui sera blanchie.

Roméo Bouchard et le Comité des citoyens tireront sur tous les permis nécessaires pour tenter de faucher le projet de « mégaporcherie ». À l'automne 2000, le verdict d'un juge de la Cour supérieure tombe en rafales. « On s'est fait battre sur toute la ligne, admet Roméo Bouchard. On s'est fait fourrer consciemment! »

Le Comité des citoyens refusera, en effet, de participer à une table de médiation. Trois avocats seront ensuite mêlés à la cause de Roméo Bouchard et de celle du Comité des

citoyens. Le dernier ne sera pas un spécialiste des affaires municipales, mais un criminaliste.

La bataille juridique a coûté 42 000 \$ à la municipalité de Saint-Germain et 35 000 \$ au Comité des citoyens. Une bataille que les « antis » porcherie ont payé deux fois de leur poche. Résultat : en 1999, le compte de taxes municipales bondit pour tous les résidents de 20 %!

Toutefois, les frais de la guerre du cochon ne se limitent pas aux seuls habitants du village. Le Comité des citoyens touchera une subvention de 5 000 \$ provenant du budget discrétionnaire de l'ex-ministre des Affaires municipales, Louise Harel, pour l'aider à payer ses frais juridiques, dont une poursuite contre le ministère de l'Environnement. Et l'UPA puisera à son tour dans ses poches pour défendre les deux producteurs et obliger la municipalité à émettre le permis de construction de la porcherie.

Roméo Bouchard, quant à lui, aura pris la précaution de transférer ses avoirs au nom de sa femme afin d'éviter toute poursuite personnelle. Il n'a aucune intention de laisser le conflit du village mourir au feuilleton.

Il empoche le Règlement sur litière fraîchement pondu par le jeune conseiller démissionnaire Bernard Roy et cavale à Québec. Il contestera en Commission parlementaire la Loi 184 qui touche le droit de produire des producteurs et le zonage agricole. « Elle baillonne les élus municipaux et les citoyens! C'est un feu vert pour les usines à cochons! »

Dorénavant, Roméo Bouchard se servira des médias comme d'une fronde pour atteindre l'œil du géant.

À L'ÉCOLE DE JOSÉ BOVÉ

Roméo Bouchard ne s'en cache pas. Il a trouvé son propre gourou en la personne du « paysan » français, José Bové, président de la Confédération Paysanne. Le champion du mouvement antimondialisation a déjà fait une incursion au Québec à l'automne 2000 à l'invitation du cousin québécois.

À Chicoutimi, devant des citoyens exaspérés, Bové témoigne des excès de l'industrie porcine en Bretagne, de la contamination des nappes phréatiques provoquée par les épandages de lisier, et du moratoire en place depuis 1994 dans cette partie de la France. L'idée germe dans un terreau fertile. Roméo Bouchard fait tourner sa fronde. Il décochera deux pierres.

Premier tir. Québec, avril 2001. Sommet des Amériques. Roméo Bouchard participe à « l'autre sommet », celui du commerce et du développement durable. Par le truchement d'une entrevue télévisée, il lance l'idée de créer une union paysanne au Québec.

Une semaine plus tard les dirigeants de l'UPA, Laurent Pellerin en tête, investissent le Congrès « Repenser l'agriculture », organisé par Roméo Bouchard.

Si les deux hommes ont effectué un retour à la terre sur un mode hippie au début des années 1970, leur conception de l'agriculture est diamétralement opposée. L'un a développé sa ferme porcine comme une entreprise avant de se hisser à la tête d'un des syndicats agricoles les plus puissants de la planète. L'autre a élevé une dizaine de veaux de lait par année et préconisé une agriculture d'autosuffisance sur sa ferme, « sans toucher de prestations de bien-être social », insiste le principal intéressé.

Un dialogue de sourds s'installe entre les agriculteurs professionnels et une audience effrayée par le spectre de la « malbouffe » et désireuse de sculpter le paysage des campagnes. L'Union paysanne, un syndicat regroupant « paysans » et citoyens, naît des cendres de cette rencontre.

Second tir. Montréal, septembre 2001. La sortie de « Bacon, le film » enflamme l'opinion publique. Roméo Bouchard a contribué étroitement au tournage et le film porte, en effet, sa signature. Le documentaire tire à boulets rouges, sans discernement, sur l'industrie porcine. Pour l'audience, santé et environnement ont été sacrifiés sur l'autel de la compétitivité. « La viande de porc est peut être la locomotive des exportations québécoises, nous on reste

avec la marde. »

Le coup porte. Et le géant affiche un œil au beurre noir. En un tournemain tous les agriculteurs, pas seulement porcins, sont relégués au rang de « pollueurs ».

C'est la première fois dans son histoire que la société québécoise mord la main qui la nourrit. Moratoire. BAPE. Roméo Bouchard parle d'une véritable « révolution sociale ».

SMALL IS BEAUTIFUL

Derrière les coups d'éclat médiatiques, Roméo Bouchard élabore sa propre campagne politique en s'inspirant de son idole outre-mer : une agriculture « paysanne » financée par l'État. Comment? En retirant les deniers publics des mains des « barons du cochon » pour les saupoudrer aux petits producteurs, présumés plus écolos. Et en calquant la réforme de la politique agricole européenne « vers une agriculture durable », échelonnée de 2004 à 2013.

« En Europe, 80 % des aides agricoles sont récoltées par 20 % des fermes, les plus grosses, tout comme aux États-Unis et au Canada », explique Jean-Christophe DeBar, spécialiste des politiques agricoles des deux

Votre avantage tactique

Les insectes sont une nuisance réelle.
Ils causent le stress.
Ils sont vecteurs de maladie.

Déployez notre gamme complète d'insecticides éprouvés dans le cadre de notre programme global de biosécurité... votre formule stratégique pour un rendement optimal.

Faites échec aux insectes. Sortez vainqueur.

INSECTICIDES



VOTRE QUOTIDIEN, LE SENS DE NOTRE RECHERCHE
2000, chemin Georges, Lavaltrie (Québec) Canada J0K 1H0
1 800 363-1700 www.vetoquinol.ca

superpuissances agricoles : l'Union européenne et les États-Unis.

La politique agricole européenne vise à redistribuer les aides publiques de façon à maintenir de petites fermes « multifonctionnelles » tout en encourageant de bonnes pratiques culturelles.

« Mais attention ! À condition que ces fermes multifonctionnelles soient rentables », prévient l'expert. Et il ajoute que la nouvelle politique comporte un volet régional pour encourager, par exemple, les petits agriculteurs à demeurer en zones montagneuses. « À la limite ces producteurs pourraient toucher des aides publiques sans rien cultiver, leur rôle consistant à entretenir le paysage. »

L'ARGENT, LE NERF DE LA GUERRE

Imiter José Bové au Québec, relève-t-il de l'utopie ? Pas pour le père fondateur de l'Union paysanne, à condition de briser le monopole syndical conféré à l'UPA et permettre aux producteurs de cotiser à un syndicat de son choix.

L'idée de contester l'unicité syndicale n'est pas nouvelle. Un producteur a déjà porté l'affaire en Cour supérieure. Et un juge a tranché. Compte tenu du petit nombre de joueurs (45,000 producteurs) le fait d'avoir un seul syndicat permet une meilleure ligne de défense face à la mondialisation.¹ Roméo Bouchard n'a pas l'intention,

lui, de recourir aux « dispendieux tribunaux ». Il mise sur la voie politique et compte sur le nouveau gouvernement libéral de Jean Charest pour opérer le changement.

DE RETOUR AU VILLAGE

Après avoir démissionné en 1999, suite à la lecture publique de la lettre de Roméo Bouchard, le jeune conseiller Bernard Roy s'est retiré deux ans de la politique municipale. En 2001, il a été élu maire de Saint-Germain de Kamouraska par une forte majorité. Selon lui, il faudra la venue de nouveaux résidents et une autre génération de villageois pour cicatriser les plaies de la guerre du cochon.

Les deux producteurs sont surveillés à la loupe. Il n'y a eu qu'une seule plainte depuis l'érection de la « mégaporcherie », des animaux morts laissés à vue. Mais le problème a été rapidement corrigé.

Serait-il possible d'implanter un autre élevage porcin dans le périmètre du village ? Sur litière seulement. Le règlement municipal concocté par Bernard Roy n'est pas

1. Le procès Maurice Lapalme contre l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de lait du Québec, Jugement de la Cour supérieure, 9 mars 2000.



Robert Soucy, producteur de bœufs de boucherie, estime qu'il n'a pas de leçon à recevoir de son ancien voisin Roméo Bouchard en matière d'agriculture, d'innocuité des aliments, et de bien-être des animaux : « Y tirait le diable par la queue ! Puis il veut nous ramener 40 ans en arrière. » M. Soucy a acheté la ferme de Roméo Bouchard en 1995 pour régler leurs constantes chicanes de clôture. L'agriculteur dit avoir trouvé la propriété dans des conditions lamentables. De son côté, M. Bouchard réplique qu'il a été obligé de vendre à un agriculteur conventionnel, mais qu'il aurait aimé mieux trouver un acheteur biologique. M. Soucy rétorque : « Si tout le monde produisait comme Roméo, on crèverait de faim... » La propriété est située en marge de la route 132 et transformée aujourd'hui en micro-brasserie.

« incompatible » avec les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Kamouraska adoptés en décembre 2002. Le contester devant les tribunaux pour installer une porcherie sur gestion liquide serait ouvrir une boîte de Pandore. De toute façon, souligne l'élue, la municipalité ne pourrait pas se permettre une autre guerre juridique sans faire faillite.

Y a-t-il plus ou moins de visiteurs au Symposium de peinture? Pas moyen d'obtenir des chiffres de Roméo Bouchard sur les annonces apocalyptiques qu'il prédisait au jeune conseiller à l'époque.

Selon Christian Dionne, agent immobilier chez Remax, « la porcherie ne nuit pas aux ventes ». Sept propriétés, un record en 25 ans, se sont vendues à Saint-Germain de Kamouraska en 2002, plusieurs à des Montréalais.

De son côté, le président du Comité des citoyens, Arthur Bouchard, garde une éternelle rancune contre le processus d'implantation de la porcherie. Mais il admet que les odeurs ne le dérangent qu'une dizaine de fois par année.

Une autre voisine de la porcherie mentionne que les odeurs, elle, ne l'incommodent pas. Toutefois, elle précise au *Coopérateur* qu'elle veut garder l'anonymat, pour ne pas subir de représailles, car elle était dans « le clan anti-porcherie ».

Un des producteurs, signataire de la pétition du Comité des citoyens, s'est renseigné auprès des propriétaires de la porcherie sur la possibilité d'obtenir du lisier pour fertiliser ses champs.

Grâce à une importante subvention, la petite municipalité investira 265 000 \$ pour moderniser son aqueduc municipal et corriger les problèmes de coliformes. Les échantillons d'eau prélevés révèlent que les taux de nitrates sont en dessous des normes recommandées par le ministère de l'Environnement. Même constat pour les échantillons prélevés par le Comité de citoyens dans les puits privés.

La vie au village continue. Mais, peut-on parler de paix... durable?

LA HANTISE DU NOUVEAU MAIRE

« J'ai annoncé à tous que " Méo " prenait sa retraite », dit le maire Bernard Roy, dans un soupir de découragement.

À 67 printemps bien sonnés, Roméo Bouchard a accroché son chapeau à la Maison du Rendez-vous, depuis qu'il a quitté la présidence de l'Union paysanne en avril dernier.

Tant que les audiences du BAPE et les activités de l'Union paysanne occupaient « Méo » aux quatre coins de la province, la paix régnait à Saint-Germain de Kamouraska.

Pour rompre son ennui, il n'a qu'à écarter le rideau de la fenêtre et jeter un coup d'œil aux affaires du village. Sa présence s'est déjà fait sentir à la dernière séance du conseil.

La bisbille a éclaté, cette fois au sujet du déménagement des bureaux du Club de l'âge d'or du second au premier étage de la salle municipale.

Il s'agit d'aménager un bureau pour la secrétaire-trésorière, Hélène Bernier.

* L'auteur est journaliste.



*Traiter le lisier,
c'est possible.*

PURPORC S.E.N.C. (Purdel) le fait depuis 5 ans!

De l'idée... à la commercialisation

Centre de recherche
industrielle
Québec

intellium
technologies inc.